

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
M. Jean-Paul SALVATICO, Maire. **Ouverture de la séance : 20h 45**

Présents : Madame et Messieurs : BEYT Fernand, CANCEL Philippe, CARTERY Cédric, MARTIN Suzy, MILAN Jean-Pierre, SALVATICO Jean-Paul, WATREMEZ Jean Pierre

Absents ayant donné procuration :

DAULT Céline	procuration à CANCEL Philippe
DULON Julie	procuration à MILAN Jean-Pierre
UCHAN Stéphane	procuration à BEYT Fernand

Secrétaire de séance : MILAN Jean-Pierre

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Dans le paragraphe « Information et question diverses » il faut lire : « La demande de M. VAQUE concernant la mise en place d'un fléchage pour indiquer le parking à l'arrière des bâtiments a été relayée par Mme Céline DAULT ».

Le compte rendu a été approuvé.

Vote à main levée : **Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0**

2- PLU MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle les raisons pour lesquelles le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 9 septembre 2005 fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée :

- Ajuster les orientations d'aménagement et de programmation pour permettre une urbanisation cohérente du secteur U du stade en prenant en compte les évolutions du projet d'aménagement de ce secteur ;
- Mettre à jour les emplacements réservés (ER) pour prendre en compte les acquisitions d'ER déjà effectuées et l'impact de l'urbanisation du secteur du stade sur d'autres ER.

Monsieur le Maire précise que le projet de modification simplifiée doit faire l'objet d'une mise à disposition au public pendant un délai d'un mois minimum, afin de recueillir les observations, et que le conseil municipal doit délibérer sur les modalités de cette mise à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et moyens de la mise à disposition.

La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie du 5 octobre au 6 novembre 2018 aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir les observations.
- Les observations pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie Martres de Rivière - 9 Chemin de Lussan - 31210 MARTRES DE RIVIERE ou par courrier électronique à l'adresse suivante « mairie@martresderiviere.fr »

L'avis de cette mise à disposition sera inséré sur le site de la commune www.martres-de-riviere.fr

Vote à main levée : **Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0**

3- LABBÉ CRÉANCE ÉTEINTE : DÉLIBÉRATION

M. le maire indique que suite à la procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise LABBÉ, la créance pour la commune s'élève à un montant de 10 575.03 euros.

La clôture de cette procédure entraîne l'extinction de la créance.

Vote à main levée : **Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0**

4- CRÉDIT AGRICOLE ACCEPTATION LEGS LA FONTA : DÉLIBÉRATION

Suite au décès de Mme LA FONTA la commune a été désignée bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie.

Valorisation du contrat au jour du décès : 359 658.23 €

Une quote-part du Capital de 9/100 :

- entretien de la chapelle Saint Roch, des Armoiries de la famille et du tableau derrière l'autel.
- Une quote-part du capital de 6/100 :
- entretien terrain de la tombe Chapelle famille Saintegeme- La Fonta. Conservation et entretien de l'ensemble.
- Vote à main levée : **Pour 9 - Contre 0 - Abstention 1**

5- CONVENTION SMEA MAINTENANCE DISPOSITIF LUTTE CONTRE INCENDIE : DÉLIBÉRATION

M. le maire informe le conseil que le SMEA propose une convention pour l'installation, l'entretien et le contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie.

M. le maire donne lecture du projet de convention et des tarifs qui seront appliqués lors des contrôles et l'entretien des poteaux incendie qui sont au nombre de 9 sur la commune.

Vote à main levée : **Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0**

6- DM INTÉGRATION SIAH SUITE A DISSOLUTION : DÉLIBÉRATION

M. le Maire rappelle que suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement hydraulique de la Plaine de Rivière la commune va récupérer la somme de 207.68 euros. Ce montant a été affecté au compte 615228 doit être transféré au compte 002.

Une décision modificative est nécessaire pour autoriser ce transfert.

- Dépenses au compte 615228 207.68€
- Recettes au compte 002 207.68€

Vote à main levée : **10 - Contre 0 - Abstention 0**

2- FERMETURE CENTRE DES IMPOTS : DÉLIBÉRATION

La Région Occitanie et le Conseil Départemental attirent l'attention sur la possibilité d'une centralisation prochaine de l'ensemble des services vers un site unique départemental sur Toulouse.

Ils demandent aux conseils municipaux de prendre une délibération pour souligner l'attachement de la commune au maintien d'un réseau de Finances Publiques de proximité.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 2 - Abstention 0**

7- PARC NATUREL REGIONAL : DÉLIBÉRATION

Le Parc Naturel Régional d'une superficie de 170 000 ha et dont le périmètre s'étend sur 196 communes et 5 communautés de communes. Concernant la CCPHG, 77 communes sont intégrées en intégralité dans le PNR.

M. le maire propose d'envoyer la plaquette de présentation du PNR à tous les conseillers qui ne l'auraient pas déjà reçue. Le conseil doit prendre une délibération pour accepter ou refuser l'intégration de la commune au sein du PNR.

Vote à main levée : **Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0**

3- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. CARTERY demande que Mme AFONSO passe régulièrement pour nettoyer les vitres et retirer les toiles d'araignées de la salle FABIAN. M. le maire va demander à Mme Afonso de consacrer du temps pour le nettoyage de la salle Fabian.
- Le PN 105 a été fermé pendant quelques jours, M. le maire a adressé une correspondance à la direction de la SNCF demandant la réouverture immédiate du PN. Le PN a été rouvert le lundi 24 au matin.
- Les travaux de réfection de la voie ferrée vont entraîner la fermeture de tous les passages à niveaux entre Valentine et Montréjeau sur une période de 4 mois entre le 15 Octobre 2018 et le 15 Mars 2019.
- M. le maire va organiser une réunion avec la SNCF, la DDE, et les maires des villages concernés par la fermeture pour discuter de l'organisation et du planning de fermeture des différents PN. Cette réunion aura lieu le lundi 1 Octobre à 14h00.
- M. le maire informe le conseil que le projet de construction de la nouvelle école est abandonné, et qu'il va être étudié la possibilité de rénover et construire une cantine sur le site de l'école actuelle.
- M. le maire indique que la locataire du logement de l'école a donné son préavis de départ.
- M. CARTERY suggère de supprimer le panneau de limitation 70Km/h situé à l'entrée du village coté « Bazert » et de mettre le radar à double sens. M. le maire va se renseigner pour voir quelles sont les modalités d'exécutions.
- M. le maire informe le conseil que deux réunions publiques seront organisées.
 - L'une pour présenter aux riverains le projet de réfection du chemin de Tujos
 - L'autre pour trouver ensemble une solution qui permettrait de limiter la vitesse chemin de Lussan

22h 00 la séance est levée.